

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2018**

* * *
*

Le vingt septembre deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de *Monsieur PECOUL*, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 14 septembre 2018 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour et débattues dans l'ordre ci-après :

- 1 – Dispositif « Cœur de Ville » pour la redynamisation des centres-villes des Communes – Intégration de la ville de Riom au dispositif – Compte rendu de la délégation donnée au Maire pour signer une convention cadre pluriannuelle lors du Conseil Municipal du 17 mai 2018.
- 2 – Groupe scolaire J. Rostand - réhabilitation: définition de la procédure et délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 3 – Entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse - accord cadre à bons de commande : délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 4 – Eglise du Marthuret : travaux de restauration extérieure – bas-côtés : avenants aux marchés initiaux
- 5 – Marchés de fourniture de service de téléphonie et interconnexion des sites et accès à Internet : information sur l'attribution des lots
- 6 – Budget Eau : décision modificative n° 1
- 7 – Tableau des effectifs : transformations de postes – Mise à jour du tableau des effectifs au 1er août 2018
- 8 – Créations et suppressions de postes à l'école de musique
- 9 – Attribution du RIFSEEP aux assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques et attachés de conservation du patrimoine
- 10 – Versement d'indemnités aux contractuels non permanents dans le cadre de sujétions particulières
- 11 – Jardins de la Culture : convention de partenariat avec le Lycée Louis Pasteur de Marmilhat et Riom Limagne et Volcans pour la réalisation d'une partie des aménagements extérieurs
- 12 – Coulée verte de l'Ambène « triangle des Boules » revente de parcelles à Riom Limagne et Volcans
- 13 – 4 place Félix Bromont – cession d'une maison
- 14 – 3 avenue de Paris : cession d'une maison
- 15 – Garages avenue Archon Despérouses / rue Antoine Arnaud : acquisition foncière
- 16 – Rue Pierre Mazuer, parcelle AT 63 : acquisition foncière
- 17 – Rue des Vignes Froides, parcelle AE 165 : acquisition d'un bien sans maître
- 18 – Voiries du Hameau des Volcans : incorporation de biens sans maître dans le domaine public communal
- 19 – Site Gilbert Romme – bâtiment Rallye : mise à disposition d'un local au Rugby-Club Rimois
- 20 – Fonds d'Initiatives Eco Responsabilité : attribution de subventions pour les éco-manifestations 2018
- 21 – Dotation de Solidarité Urbaine 2017 : rapport sur les actions menées en termes de développement social urbain
- 22 – Fonds d'Initiatives Sportives : Association Riom Pétanque
- 23 – Fonds d'Initiatives Sportives : Association Rugby-Club Rimois
- 24 – Fonds d'Initiatives Sportives : Association Tir Sportif Rimois
- 25 – Rentrée scolaire 2018/2019 : information
- 26 – Don de livres et manuels scolaires aux associations de parents d'élèves des écoles publiques
- 27 – Vente des anciens matériels des satellites de restauration
- 28 – Fonds d'initiatives scolaires : Coopérative de l'école René CASSIN maternelle
- 29 – Tour de l'Horloge – restauration : actualisation en vue de demandes de subventions
- 30 – Saison Accès Soirs : dispositions spécifiques pour les tarifs

- 31 – Saison Accès Soirs : convention de partenariat avec le Crédit Mutuel Massif Central
- 32 – Fonds d'Initiatives Culturelles : Association Riomoise d'Astronomie
- 33 – Carreau Central de la Halle : règlement intérieur et tarifs de location
- 34 – Ouverture des commerces le dimanche pour 2019
- 35 – Occupation du domaine public : création d'un nouveau tarif
- 36 – Compte rendu des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Information

QUESTIONS DIVERSES

ETAIENT PRESENTS : M. PECOUL, Maire

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mme DUBREUIL (absente à la question n° 11), FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ETAIENT ABSENTS OU REPRESENTES :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Jacques LAMY*

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale, absente

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Chantal RAMBAUX*

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Boris BOUCHET* pour la question n° 11

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal, absent

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Jacque DIOGON*

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Pierre CERLES*

< <> <> <> <> <> <> >

Monsieur Vincent PERGET ayant été désigné secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 28 juin 2018. L'ordre du jour a ensuite été abordé.

1 – DISPOSITIF « CŒUR DE VILLE » POUR LA REDYNAMISATION DES CENTRES-VILLES DES COMMUNES – INTEGRATION DE LA VILLE DE RIOM AU DISPOSITIF – COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER UNE CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2018

Rapporteur : Pierre PECOUL

Lors de sa séance du 17 mai dernier, le Conseil Municipal a accepté l'intégration de la ville de Riom au dispositif cœur de ville initié par l'Etat, et donné délégation au Maire aux fins de signer la convention pluriannuelle de programmation « Action Cœur de Ville ».

Deux actions dites « matures » ont été inscrites d'ores et déjà dans la convention :

- Etude structurante des espaces carcéraux dans le cadre d'un aménagement global lié à l'accès au centre-ville, au transfert en leur sein des services des collectivités, au logement et au stationnement pour un montant prévisionnel de 800 k€ dont 550 k€ sur la partie structure du bâti et 250 k€ concernant la phase opérationnelle (maîtrise d'ouvrage Ville et financements publics),
- Création de logements rue de l'intendance d'Auvergne par un promoteur privé (maîtrise d'ouvrage privée et aides d'Action Logement envisagées).

Les autres actions pouvant être mises en œuvre dans le cadre du présent dispositif seront déterminées à l'issue de la phase de diagnostic qui doit être menée obligatoirement dans les prochaines semaines. Celui-ci sera réalisé par le chargé de mission en cours de recrutement qui synthétisera l'ensemble des diagnostics et études thématiques réalisés tant par la Ville, par RLV et d'autres partenaires.



L'Assemblée a pris acte de ces informations.

Interventions de MM. BOUCHET, LAMY, RESSOUCHE, Mme DUBREUIL.

2 – GROUPE SCOLAIRE J. ROSTAND - REHABILITATION: DEFINITION DE LA PROCEDURE ET DELEGATION DONNEE AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-21-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Nicole PICHARD

La réhabilitation du groupe scolaire Jean Rostand s'inscrit dans le cadre d'un schéma pluriannuel de rénovation des écoles de la ville et est la deuxième opération de ce schéma.

Le groupe scolaire Jean Rostand (2 821 m² bâti) est situé sur un terrain de 8 644 m², il est constitué de 3 entités : une école maternelle, une école élémentaire et un bâtiment accueillant les locaux administratifs de deux Inspections de l'Education Nationale ainsi que de la médecine scolaire.

Seront réaffectés à usage scolaire : les locaux de production de la cuisine centrale municipale, ainsi que le bâtiment accueillant les locaux administratifs.

Les travaux sont prévus sur deux années scolaires, de l'été 2019 à l'été 2021. Durant la période de travaux, l'ensemble du groupe scolaire sera déménagé dans un autre site scolaire, le groupe Jean Moulin.

Il est proposé de lancer un marché de conception-réalisation qui permet au pouvoir adjudicateur de confier à un groupement d'opérateurs économiques une mission portant à la fois sur l'établissement des études et l'exécution des travaux. Le recours à ce type de marché est conditionné notamment par des motifs d'ordre technique, ou portant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique rendant nécessaire l'association de l'entrepreneur aux études de l'ouvrage. Ce marché est estimé à 4 250 000 € HT.

Concernant la procédure il a été proposé de suivre une procédure adaptée restreinte avec rendu du projet en phase Avant-Projet Sommaire (APS), pour laquelle une prime doit être attribuée à chaque candidat. Le montant de celle-ci est égal au prix estimé des études de conception, affecté d'un abattement au plus égal à 20 % soit 24 000 €.

Il est proposé de déléguer au Maire le choix des trois candidats admis à présenter une offre. Le marché sera attribué par le Conseil Municipal.

👉 **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la procédure et a désigné les membres du jury :**

Président : Nicole PICHARD

Titulaires : Michèle SCHOTTEY – Vincent PERGET – Bruno RESSOUCHE

Suppléants : Michèle GRENET – Jacquie DIOGON – Agnès MOLLON

Interventions de M. RESSOUCHE, Mme MOLLON, M. PECOUL.

3 – ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE - ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE : DELEGATION DONNEE AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-21-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Nicole PICHARD

Le marché actuel d'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse arrive à échéance au 31/12/2018. Il a été proposé de lancer une nouvelle procédure en vue d'attribuer un nouveau marché d'une durée de 4 ans sous la forme d'un accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum. Celui-ci est estimé à 730 000 € HT pour 4 ans.

Ce marché comporte une partie fixe correspondant à :

- la maintenance du parc
- la gestion des déclarations de travaux
- l'entretien préventif avec en particulier le remplacement systématique des sources lumineuses à l'échéance de leur durée de vie théorique
- un rapport annuel d'exploitation
- la mise à jour de la base de données et de la cartographie

Et une partie variable correspondant aux interventions ponctuelles curatives et aux petits travaux d'amélioration du patrimoine.

Compte tenu de la durée de la procédure, il est proposé de déléguer l'attribution de ce marché au Maire afin d'être opérationnel au 01/01/2019.

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a délégué au Maire l'attribution de l'accord cadre à bons de commande pour l'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse.**

Intervention de M. BOUCHET.

4 – EGLISE DU MARTHURET : TRAVAUX DE RESTAURATION EXTERIEURE – BAS-COTES : AVENANTS AUX MARCHES INITIAUX

Rapporteur : Nicole PICHARD

Lors de sa séance du 16 juillet 2016, le Conseil municipal a attribué les marchés de travaux relatifs aux travaux de restauration extérieure des bas-côtés de l'église du Marthuret.

Lors de sa séance du 16 novembre 2017, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer un avenant pour le lot 01.

A l'exécution des travaux, il s'avère nécessaire d'ajouter par avenant au lot 01, au bordereau de prix unitaires, des prix nouveaux.

L'intégration de ces prix n'a aucune incidence financière.

- ➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant susmentionné.**

Intervention de Mme MOLLON.

5 – MARCHES DE FOURNITURE DE SERVICE DE TELEPHONIE ET INTERCONNEXION DES SITES ET ACCES A INTERNET : INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION DES LOTS

Rapporteur : Nicole PICHARD

Par délibération du 21 septembre 2017, le Conseil municipal a donné délégation au Maire de signer les marchés relatifs à la fourniture de service de télécommunications.

Au terme de cette consultation, les résultats de l'appel d'offres ouvert mené dans le cadre d'un groupement de commandes avec le CCAS sont les suivants, pour un montant total annuel HT estimé à 56 526 € :

LOT	INTITULE	ATTRIBUTAIRE
1	Téléphonie fixe : lignes sensibles	Orange Business Services
2	Téléphonie fixe	SFR
3	Téléphonie mobile	SFR
4	VPN et Services Internet	ADISTA

Cet appel d'offres a été lancé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum sans maximum pour une durée de quatre ans.

- ➡ **Le Conseil Municipal a pris acte des résultats de l'attribution du marché de fourniture de services de télécommunications.**

Intervention de MM. RESSOUCHE, PECOUL.

6 – BUDGET EAU : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Nicole PICHARD

Il s'agit de la 1^{ère} décision modificative de l'année sur le budget annexe de l'eau.

Pour la section de fonctionnement, le montant du reversement dû au SAEP, lié aux m³ consommés en 2017 est en hausse de 115 000 €. Un avenant au contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le nouveau contrat de DSP eau a été passé pour 1 800 €. Ces crédits sont prélevés sur le virement à la section d'investissement (-116 800 €).

En investissement, il est possible de supprimer l'emprunt d'équilibre prévisionnel inscrit au budget primitif (-128 520,32 €) grâce à la baisse des crédits inscrits en travaux pour la rue du Moulin d'eau qui ne pourra être réalisée qu'en 2019 (- 245 320,32 €).

- ➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a donné son accord à la modification budgétaire proposée.**

7 – TABLEAU DES EFFECTIFS : TRANSFORMATIONS DE POSTES – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} AOÛT 2018

Rapporteur : Stéphanie FLORI-DUTOUR

➡ L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé, et ce, après avis du Comité Technique, la création des postes suivants (les postes d'origine seront supprimés), ainsi que le tableau des effectifs au 1^{er} août 2018 :

- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe 6 heures hebdomadaires
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe 8 heures hebdomadaires
- un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (80%)
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 14 heures hebdomadaires
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 15 heures hebdomadaires
- un poste de technicien à temps complet
- un poste d'adjoint technique à temps complet
- un poste d'adjoint technique à temps complet
- un poste d'adjoint technique à temps complet
- un poste d'adjoint administratif à temps complet

Doivent également être transformés les postes suivants à compter du 1^{er} novembre 2018, dans le cadre de nomination pour avancement de grade :

- 4 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 4 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 4 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe
- 2 postes d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'attaché hors classe
- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe

Doit également être supprimé le poste suivant : ingénieur territorial

8 – CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES A L'ECOLE DE MUSIQUE

Rapporteur : Stéphanie FLORI-DUTOUR

➡ L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2018 et après avis du Comité Technique, la création des postes suivants (les postes d'origine seront supprimés) :

- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe 8h25
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe 20h00
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe 20h00
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe 3h30
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe 17h35
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe 2h00
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe 14h00
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe 3H00
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe 4h30
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe 4h00

9 – ATTRIBUTION DU RIFSEEP AUX ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES ET ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

Rapporteur : Stéphanie FLORI-DUTOUR

La délibération cadre du 15 février 2018, après protocole d'accord signé le 13 décembre 2017 avec les organisations syndicales et avis du comité technique du 8 janvier 2018, a instauré le RIFSEEP composé :

- d'une part obligatoire, indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent,
- d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA) non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent.

Certains cadres d'emplois de la filière culturelle de la fonction publique territoriale continuaient de percevoir le régime indemnitaire antérieur, dans l'attente de la parution des arrêtés sur certains grades.

Un arrêté du 14 mai 2018 publié au journal officiel du 26 mai 2018 pris pour l'application aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques, est venu compléter l'attribution du RIFSEEP pour certains cadres d'emplois de la filière culturelle.

➤ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé le régime indemnitaire de cadres d'emplois de la filière culturelle de la collectivité.**

10 – VERSEMENT D'INDEMNITES AUX CONTRACTUELS NON PERMANENTS DANS LE CADRE DE SUJETIONS PARTICULIERES

Rapporteur : Stéphanie FLORI-DUTOUR

Les contractuels non permanents sont amenés à exercer certaines sujétions particulières, il convient donc de prévoir le versement des indemnités correspondantes aux fonctions exercées dans les situations suivantes : travail normal de nuit et travail le dimanche et jours fériés.

Les agents contractuels sont amenés à assurer totalement ou partiellement leur service entre 21 heures et 6 heures dans le cadre de leur durée réglementaire de travail, ainsi que le dimanche et jours fériés, s'agissant d'horaires liés aux nécessités de service et non à des aménagements horaires sollicités par les agents.

Les agents contractuels non permanents ne peuvent relever de la délibération du 15 février 2018 relative à l'attribution du RIFSEEP, uniquement applicable aux agents titulaires et contractuels permanents : il convient donc de prévoir l'attribution de cette indemnité, qui correspond à l'indemnité pour travail normal de nuit et indemnité horaire pour travail de dimanche et jours fériés.

Le taux horaire pour le travail de nuit, est de 0,80€ brut par heure effective de travail.

Pour ce qui est de l'indemnité liée au travail le dimanche ou jour férié, elle est versée aux agents qui assurent leur service le dimanche ou jour férié de 6 heures à 21 heures dans le cadre de la durée réglementaire du travail : le taux horaire est de : 0,74€ brut par heure effective de travail.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement des indemnités dans le cadre de sujétions particulières, aux contractuels non permanents, à compter du 1^{er} octobre 2018.**

11 – JARDINS DE LA CULTURE : PARTENARIAT AVEC RIOM LIMAGNE ET VOLCANS ET L'EPL DE MARMILHAT POUR LA VEGETALISATION DU « JARDIN CALME »

Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET

La réalisation des aménagements des espaces extérieurs des Jardins de la Culture est prévue sur la fin de l'année 2018 et le début de l'année 2019, en lien avec l'ouverture au public des divers équipements.

Concernant les travaux d'espaces verts, il est proposé de mettre en place un partenariat avec l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLFFPA) Louis Pasteur de Marmilhat.

L'objectif poursuivi est que les collectivités puissent concourir à la formation des jeunes au niveau local, via un projet relativement complet (réalisation de tous les travaux de plantation du jardin dit « calme »).

- ➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la convention de partenariat avec l'EPLEFPA Louis Pasteur de Marmilhat et la communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans.**

Observations de Mme RAMBAUX, M. PECOUL.

12 – COULEE VERTE DE L'AMBENE « TRIANGLE DES BOULES » REVENTE DE PARCELLES A RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

Rapporteur : Pierre CERLES

Dans le cadre de l'emplacement réservé n°5 situé au « triangle des Boules », et ayant pour objectif la création d'une réserve d'espace naturel à vocation de loisirs, la Ville de Riom a fait l'acquisition de certaines parcelles, toutes classées en zone N au PLU. La ville de Riom est donc actuellement propriétaire de 5 de ces parcelles pour une surface totale de 37 759 m².

Dans le cadre de la réalisation de la coulée verte de l'Ambène, la communauté de communes Riom Limagne et Volcans souhaite acquérir la bande de terrain nécessaire passant le long du ruisseau sur ces parcelles cadastrées BT n°1053, 1055, 1057, 1059 et 1061 pour une surface totale de 5 595 m².

La revente se fera au prix d'achat obtenu par la Ville, soit 2,50 € / m² (estimation des domaines). Les frais d'arpentage et les frais notariés seront à la charge de Riom Limagne et Volcans.

- ➡ **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé la cession de ces parcelles nécessaires à la réalisation de la coulée verte, soit 5 595 m² au prix de 2,50 € le m² à Riom Limagne et Volcans.**

Observations de MM. RESSOUCHE, PECOUL, GRENET.

13 – 4 PLACE FELIX BROMONT – CESSION D'UNE MAISON

Rapporteur : Vincent PERGET

La Commune de Riom est propriétaire d'une maison située au 4 place Félix Bromont, sur une parcelle cadastrée BI n°58, qu'elle souhaite vendre. Il a donc été procédé à son déclassement et une mise en vente de ce bien pour un prix de 200 000 € net vendeur.

Suite au diagnostic assainissement effectué par la SEMERAP indiquant que l'installation nécessitait une mise en conformité, et au regard des prix du marché immobilier du secteur et des premières offres reçues qui étaient bien inférieures au prix de mise en vente, il est proposé au conseil municipal de réviser le prix des mandats confiés aux agences à un montant de 175 000 € net vendeur.

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la mise en vente de la maison située 4 place Félix Bromont (parcelle BI n° 58) par le biais des agences immobilières de Riom au prix de 175 000 € net vendeur.**

Observations de M. PECOUL, Mme RAMBAUX.

14 – 3 AVENUE DE PARIS : CESSION D'UNE MAISON

Rapporteur : Vincent PERGET

La Commune est propriétaire d'une maison au 3 avenue de Paris, cadastrée AS n° 133, qu'elle souhaite vendre.

Cette maison comporte 2 niveaux et un grenier, sa surface habitable est de 84 m². Elle est inhabitable en l'état (murée, étanchéité à revoir).

Après avoir envisagé la démolition, le principe d'une mise en vente de cette maison aux enchères a été approuvé. Les enchères, qui se sont déroulées le 29 janvier 2018, se sont avérées infructueuses.

La commune a donc souhaité remettre en vente cette maison au plus offrant, et la meilleure offre reçue est celle de la SARL Home Sweet Home, pour un prix de 35 000 €.

Il est donc proposé de céder ce bien à la SARL Home Sweet Home, à un prix de 35 000 € hors frais de notaire.

- **Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la vente de la maison située 3 avenue de Paris (parcelle AS n°133) à la SARL Home Sweet Home au prix de 35 000 €.**

15 – GARAGES AVENUE ARCHON DESPEROUSES / RUE ANTOINE ARNAUD : ACQUISITION FONCIERE

Rapporteur : Jacques LAMY

Dans le cadre de l'aménagement du quartier gare, la Commune poursuit ses acquisitions des garages situés sur la parcelle AV 371, à l'angle de la rue Antoine Arnaud et de l'avenue Archon Desperouses. Aujourd'hui se présente l'opportunité d'acquérir deux garages au prix de 16 000 €.

- **A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer l'acte d'achat.**
Observations de MM. RESSOUCHE, LAMY.

16 – RUE PIERRE MAZUER, PARCELLE AT 63 : ACQUISITION FONCIERE

Rapporteur : Jacques LAMY

Dans le cadre du maintien de la structure paysagère de la zone située entre la rue Pierre Mazuer et la rue de Planchepaleuil, et afin de développer son offre de jardins en locations, la Commune a l'opportunité d'acquérir la parcelle cadastrée AT 63 pour une surface de 1 020 m², au prix de 6 000 €.

- **A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer l'acte d'achat.**
Observation de M. RESSOUCHE.

17 – RUE DES VIGNES FROIDES, PARCELLE AE 165 : ACQUISITION D'UN BIEN SANS MAITRE

Rapporteur : Jacques LAMY

En vertu des articles L 1123-1 et L 1123-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (issus de la Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014) et de l'article 713 du Code Civil, les communes ont la possibilité d'acquérir de plein droit des biens sans maître.

En l'occurrence, il s'agit d'un terrain situé Rue des Vignes Froides, cadastré AE n°165 de 282 m², dont le propriétaire est décédé à Riom le 30 octobre 1932 sans qu'il soit possible de retrouver des héritiers.

Il convenait donc de délibérer pour autoriser l'acquisition de ce bien sans maître, revenant de plein droit à la Commune. Un procès-verbal affiché en Mairie constatera la prise de possession.

- **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition de la parcelle cadastrée AE n° 165 située rue des Vignes Froides, qui est un bien sans maître revenant de droit à la commune.**

18 – VOIRIES DU HAMEAU DES VOLGANS : INCORPORATION DE BIENS SANS MAITRE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Rapporteur : Pierre CERLES

En vertu de l'article L 1123-1 a.2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (issus de la Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014) et de l'article 713 du Code Civil, les communes ont la possibilité d'acquérir de plein droit des biens sans maître.

Suite aux recherches effectuées, les parcelles cadastrées CK n°136, 149, 154, 158, 170, 188, 194 situées au Couriat à Riom, et constituant les voiries intitulées rue des Puys, rue de la Nugère, rue de Beauvaleix, rue de Chaumont et rue des Cratères, n'ont plus de propriétaires connus et sont susceptibles de constituer des biens sans maître revenant de plein de droit à la commune de Riom.

Un arrêté de constatation a été pris en ce sens à la date du 13 février 2018, notifié à l'ancien propriétaire, puis affiché et publié dans un journal d'annonces légales.

Le délai de 6 mois étant écoulé, et aucune réclamation n'ayant été reçue en mairie, il est donc proposé de constater l'incorporation de ces parcelles dans le domaine public communal.

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'incorporation des parcelles CK n°136, 149, 154, 158, 170, 188, 194 au titre des biens vacants et sans maître, au profit du domaine public de la Commune.**
Observation de M. RESSOUCHE.

19 – SITE GILBERT ROMME – BATIMENT RALLYE : MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL AU RUGBY-CLUB RIOMOIS

Rapporteur : Daniel GRENET

Le Rugby Club Riomois stocke temporairement son matériel de musculation, dans l'atelier désaffecté du bâtiment Rallye sur le site de l'ancien Lycée Gilbert Romme sur une surface d'environ 60 m². Cette mise à disposition a fait l'objet d'une convention entre la ville et le Rugby Club Riomois en mai 2018.

Le Rugby Club Riomois souhaite à présent pouvoir utiliser son matériel de musculation sur place, dans l'attente de la construction d'une salle sur le site Emile Pons. Il est donc proposé de conclure une nouvelle convention pour l'utilisation du local car la surface (305 m²) et l'activité s'en trouvent modifiées. Le Rugby Club Riomois prendra en charge tous les travaux de cloisonnement nécessaires au déroulement de ses activités.

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions), a approuvé la mise à disposition gratuite d'une surface de 305 m² dans le local atelier du bâtiment Rallye du site Gilbert Romme au Rugby Club Riomois, pour l'utilisation temporaire de son matériel de musculation.**
Observations de Mme MOLLON, MM. PECOUL, BOUCHET, RESSOUCHE, Mme RAMBAUX, M. GRENET.

20 – FONDS D'INITIATIVES ECO RESPONSABILITE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LES ECO-MANIFESTATIONS 2018

Rapporteur : Sophie MONCEL

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé, dans le cadre du fonds d'initiatives éco responsabilité (aide aux associations sportives volontaires qui mettent en place des actions écoresponsables dans l'organisation de leurs manifestations), le versement d'une subvention de :**

- 1 000 € au Club Rappel pour la Coupe de France des 24 et 25 mars 2018,
- 700 € aux Irrépressibles pour le festival du 14 au 26 mai 2018,
- 800 € aux Archers Riomois pour le Championnat de France du 25 au 27 mai 2018,
- 800 € à l'association le Champs des Notes pour le Week-End de la récup les 2 et 3 juin,
- 500 € au Rugby-Club Riomois pour le Tournoi national des U12 les 19 et 20 mai.

21 – DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2017 : RAPPORT SUR LES ACTIONS MENEES EN TERMES DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

Rapporteur : Michèle GRENET

La Dotation de Solidarité Urbaine vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes ayant des ressources fiscales insuffisantes au regard des charges importantes liées aux besoins sociaux. En 2017, la commune a ainsi perçu 260 825 € au titre de la DSU.

- ➡ **Le Conseil Municipal a pris acte du rapport Dotation Solidarité Urbaine 2017 retraçant les actions menées en termes de développement social urbain sur le territoire.**
Remarques de Mme MOLLON.

22 – FONDS D'INITIATIVES SPORTIVES : ASSOCIATION RIOM PETANQUE**Rapporteur : Daniel GRENET**

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 300 € à l'association Riom pétanque pour l'organisation de son tournoi annuel le Challenge Louis Flattot le 31 août dernier.

23 – FONDS D'INITIATIVES SPORTIVES : ASSOCIATION RUGBY-CLUB RIOMOIS**Rapporteur : Daniel GRENET**

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 500 € au Rugby-Club Riomois pour ses bons résultats lors du Challenge National les 9 et 10 juin à Tournon et des Finales Nationales les 23 et 24 juin derniers à Béziers.

24 – FONDS D'INITIATIVES SPORTIVES : ASSOCIATION TIR SPORTIF RIOMOIS**Rapporteur : Daniel GRENET**

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 400 € à l'association Tir Sportif Riomois pour ses bons résultats et sa participation à plusieurs Championnats de France.

25 – RENTREE SCOLAIRE 2018/2019 : INFORMATION**Rapporteur : Michèle SCHOTTEY**

- Le Conseil Municipal a pris acte.
Observations de MM. BOUCHET et PECOUL.

26 – DON DE LIVRES ET MANUELS SCOLAIRES AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES**Rapporteur : Michèle SCHOTTEY**

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le don d'environ 300 livres et manuels scolaires (ne correspondant plus aux nouveaux programmes scolaires actuels) aux associations de parents d'élèves des écoles publiques de Riom, à leur charge d'organiser la redistribution de ces livres et manuels, dans des conditions d'équité, gratuitement aux familles.

27 – VENTE DES ANCIENS MATERIELS DES SATELLITES DE RESTAURATION**Rapporteur : Michèle SCHOTTEY**

Dans le cadre des travaux dans les satellites de restauration des écoles Pierre Brossolette et René Cassin maternelle et élémentaire, le matériel endommagé ou vétuste est remplacé.

Il est proposé de faire reprendre ce matériel endommagé ou vétuste par une entreprise pour le rachat des matières premières. L'entreprise SUEZ Environnement a été retenue pour une collecte au grappin de matériaux non ferreux au coût de 100,00 € par site et pour la reprise de l'ancien matériel pour le rachat de matières premières pour un montant de 690,00 € la tonne.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la vente des anciens matériels des satellites de restauration aux conditions énoncées.

28 – FONDS D'INITIATIVES SCOLAIRES : COOPERATIVE DE L'ECOLE RENE CASSIN MATERNELLE**Rapporteur : Michèle SCHOTTEY**

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 400 € à la coopérative de l'école maternelle René Cassin pour contribuer à l'organisation d'une sortie scolaire à Vulcania le 22 juin dernier.

29 – TOUR DE L'HORLOGE – RESTAURATION : ACTUALISATION EN VUE DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Vincent PERGET

La restauration de la Tour de l'Horloge, prévue initialement en 2018 et estimée à un coût de 500 000 € HT, sera finalement engagée en 2019 pour une durée de 13 mois et pour un montant de 546 205 euros HT soit 655 446 TTC.

Cette restauration fait l'objet d'une souscription publique et est éligible aux subventions de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes et du Département du Puy de Dôme.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Conseil Régional	15%	81 930 € HT
Conseil Départemental	20%	109 241 € HT
Etat DRAC	40%	218 482 € HT
Autofinancement Ville de Riom	25%	136 552 € HT
TOTAL	100%	546 205 € HT

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte de l'actualisation du montant et des délais de réalisation de la restauration de la Tour de l'Horloge et a autorisé le Maire à solliciter toutes subventions des partenaires financiers de la commune.**

30 – SAISON ACCES SOIRS : DISPOSITIONS SPECIFIQUES POUR LES TARIFS

Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET

Compte tenu de la réouverture du Rexy et de la mise en place de plusieurs partenariats, plusieurs dispositions en lien avec la tarification des spectacles viennent amender les tarifs votés au conseil municipal du 17 mai 2018.

Ces dispositions sont : la gratuité pour le spectacle présenté pour le lancement de saison, un tarif spécifique à 4 € pour les collégiens/lycéens sur les spectacles présentés hors abonnement, un tarif jeune à 4 € pour le spectacle « Halka » proposé en partenariat avec les villes de Châtel-Guyon, Volvic et Mozac, et enfin la fixation à 5 % le nombre de places exonérées dans le cadre de partenariats spécifiques pour promouvoir les spectacles.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé ces dispositions spécifiques pour la Saison culturelle Accès-Soirs.**

31 – SAISON ACCES SOIRS : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL

Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET

Depuis plusieurs années, le Crédit Mutuel Massif Central soutient financièrement la saison Accès-Soirs de la Ville de Riom.

La convention prévoit notamment un soutien financier de 3 500 € de la Caisse de Crédit Mutuel de Riom à la Commune, en contrepartie d'une valorisation de son image et de sa notoriété auprès des publics concernés.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Crédit Mutuel Massif Central pour la saison culturelle 2018-2019.**

32 – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES : ASSOCIATION RIOMOISE D'ASTRONOMIE

Rapporteur : Jacque DIOGON

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 300 € à l'Association Riomoise d'astronomie pour sa manifestation « La fête de la Sciences » en partenariat avec la Ville de Riom qui se déroulera les 12 et 13 octobre prochains.**

33 – CARREAU CENTRAL DE LA HALLE : REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFS DE LOCATION

Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET

La halle, utilisée seulement le samedi et le mercredi matin, peut permettre une utilisation pour l'organisation de diverses manifestations.

Il convient donc d'adopter un règlement intérieur précisant les modalités d'utilisation et de location du carreau central de la halle, et des tarifs pour les locations qui ont lieu de mai à septembre en semaine.

Ces tarifs sont différents selon qu'ils s'adressent à la population riomoise ou extérieure.

	Riomois	Extérieur
Location en semaine par jour	350 €	500 €
Location week-end : forfait	700 €	1 000 €
Montant de la caution	1 800 €	
Tarif horaire compte de tiers	Selon délibération annuelle relative à la facturation du nettoyage des locaux	

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité (6 abstentions) a approuvé les modalités du règlement intérieur de la halle ainsi que les tarifs.**

Interventions de Mmes DUBREUIL, MOLLON, M. BOUCHET, Mme MONTFORT.

34 – OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR 2019

Rapporteur : Pierre PECOUL

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 dite Loi « Macron » a étendu le nombre de dérogations au repos dominical accordées par le Maire jusqu'à 12 par an contre 5 auparavant.

La liste des dimanches d'ouverture envisagés pour 2019 est la suivante : 13 janvier (*premier dimanche des soldes d'hiver*), 19 mai (*jour de la fête de la ville*), 30 juin (*premier dimanche des soldes d'été*), 1^{er} décembre (*manifestation Ville d'Artisans*), 8 décembre, 15 décembre, 22 décembre.

Pour le secteur de l'automobile, la proposition émanant du CNPA (centre national des professionnels de l'automobile) est d'autoriser l'ouverture cinq dimanches : 20 janvier, 17 mars, 16 juin, 15 septembre, 13 octobre.

➡ **Le Conseil Municipal, à la majorité (2 contre et 8 abstentions), a autorisé le Maire à solliciter l'avis conforme du conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans pour élargir pour l'année 2019 à sept dimanches le nombre de dérogations au repos dominical pour le commerce de détail (hors automobile).**

Interventions de M. BOUCHET, Mmes DUBREUIL, LAFOND.

35 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ; CREATION D'UN NOUVEAU TARIF

Rapporteur : Pierre PECOUL

Il est proposé de créer un tarif d'occupation du domaine public, soit un forfait de 6 € par demi-journée, pour les commerces ambulants qui permettent une continuité de prestation, après fermeture d'établissements, ceci afin d'assurer un service de proximité aux Riomois.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la création du nouveau tarif d'occupation du domaine public.**

36 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - INFORMATION

Rapporteur : Pierre PECOUL

Les décisions prises en application des délégations consenties par délibérations des 25 avril 2014, 15 décembre 2014 (emprunts), 2 juillet 2015 (groupements de commandes et marchés), 17 septembre 2015 (conventions certificats CEE), 24 mars 2016 (relèvement des seuils des marchés et conventions groupements de commandes), 15 février 2018 (emprunts, négociations, lignes de trésorerie), 16 novembre 2017 (dossiers de demandes de subventions) concernent la période de mars 2018 à fin août 2018 :

L 2122-22-4°

De signer les conventions de groupements de commande et de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services, et 500 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DELEGATION DU MAIRE
Du 01 mars 2018 au 31 août 2018

MARCHES				
	Dossiers	ETS / LOT / CP	Notification	Montant € HT
18002	Entretien de linge (3 ans)	Lot 02 : LES CARDAMINES 63960 VEYRE MONTON	11/05/18	Maximum : 27 000,00
		Lot 03 : LE PAILLERET LA GRAVIERE 63200 MOZAC	14/05/18	Maximum : 53 000,00
18003	Fourniture de produits de nettoyage de voirie (2 ans)	LOT 1 : SODEVI 63118 CEBAZAT	23/07/18	Maximum : 28 000,00
18006	Feu d'artifice du 14 juillet	2B EVENEMENTS CIEL 63960 VEYRE-MONTON	13/04/18	13 333,33
18007	Fourniture et pose de fauteuils Remy	KLESLO 39000 LONS LE SAUNIER	17/05/18	65 130,00
18008	Création d'une voie de liaison provisoire avec réseaux secs et humides sur le site de l'ancien lycée Gilbert Romme	EUROVIA 63100 CLERMONT FD	11/06/18	375 925,00
	CSPS Création d'une voie de liaison provisoire avec réseaux secs et humides sur le site de l'ancien lycée Gilbert Romme	J.P. INGENIERIE BATIMENT 63270 ST MAURICE ES ALLIER	30/03/18	1 026,00
	Aménagement des espaces extérieurs des Jardins de la Culture et du parvis du faubourg de La Bade	Lot 01 : SER 63530 VOLVIC	29/06/18	Tranche ferme : 71 365,51 Tranche optionnelle : 21 590,00
	Réfection de la rue Pierre Mazuer	Lot 01 : SER 63530 VOLVIC	17/07/18	190 700,00
		Lot 02 : EIFFAGE 63200 RIOM	16/07/18	29 700,00
	CSPS Réaménagement de la rue Pierre Mazuer	Marc GALLETTI 63300 THIERS	30/05/18	994,00
18011	Renouvellement du réseau d'eau potable rue des Ceps et impasse rue des Boules	SOGEA RHONE ALPES SAS 63178 AUBIERE	16/05/18	88 750,00
18012	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Jean Rostand	AMSTEIN + WALTHERT 69003 LYON	09/07/18	41 120,00
18015	Réalisation d'enduits superficiels sur chaussées	EUROVIA 63100 CLERMONT FD	06/06/18	Tranche ferme : 163 035,55 Tranche optionnelle 1 : 18 336,25 Tranche optionnelle 2 : 27 108,00
18016	Evolution du système de contrôle d'accès TIL TECHNOLOGIES des équipements sportifs (1 + 3x1)	ALCY 69330 MEYZIEU	27/06/18	37 285,25
18021	Traitement acoustique de trois réfectoires au groupe scolaire M. Genest	MAZET 63000 CLERMONT FD	19/06/18	39 000,00
18022	CSPS Restructuration des réseaux rue du Moulin d'eau et rue de Planchepaleuil	QUALICONSULT 63800 COURNON	29/06/18	2 260,00
18024	Réfection des réseaux humides Impasse Sirmon	SADE CGTH 63100 CLERMONT FD	07/08/18	21 355,00

18026	Réfection réseaux d'assainissement	SADE CGTH 63 100 CLERMONT FD	07/08/18	Tranche ferme : 30 450,00 Tranche optionnelle : 3 840
18027	Reprise de l'allée centrale du cimetière paysager	COLAS 63360 GERZAT	17/08/18	18 875,00
18031	18031A : OPC Aménagement des espaces extérieurs des Jardins de la Culture et du parvis du faubourg de La Bade	Bureau de coordination Arverne 63000 CLERMONT FD	07/08/18	1 000,00
	18031B : OPC Réfection de la rue Pierre Mazuer	Bureau de coordination Arverne 63000 CLERMONT FD	07/08/18	6 000,00
17020	Réfection des satellites de la cuisine centrale	Lot 01 : EGC AUVERGNE 63200 MOZAC	04/07/18	63 500,00
		Lot 03 : EGC AUVERGNE 63200 MOZAC	04/07/18	67 250,00
		Lot 05 : EGC AUVERGNE 63200 MOZAC	04/07/18	29 000,00
		Lot 08 : POIZOT 1500 MASSIAC	15/03/18	19 180,00
		Lot 09 : EGC AUVERGNE 63200 MOZAC	04/07/18	88 750,00
		Lot 10 : MEULNET 63200 RIOM	04/07/18	5 122,00
		Lot 11 : AUNOBLE 63100 CLERMONT FD	04/07/18	17 000,00
17042	Location entretien 21 copieurs (4 ans)	DESK SUD KODEN 63800 COURNON D'Auvergne	07/03/18	12 806,39
17044	Contrôle Technique - Agenda d'accessibilité programme (Ad'AP) et mise en conformité des établissements recevant du public	ALPES CONTROLES 63800 COURNON	07/03/18	7 020,00

AVENANTS

N° MARCHE	N° LOT	NOM MARCHE	ENTREPRISE	OBJET DE L'AVENANT	DATE NOTIFICATION	MONTANT H.T
12063		Location entretien 21 copieurs	DESK	Prolongation 1 mois	07/03/18	Néant
16001		Conception réalisation pour la construction d'une cuisine centrale	OBM	Travaux supplémentaires	14/03/18	22 935,00
17024	5	Travaux d'accessibilité et de rénovation du système de chauffage et de la façade côté bd Desaix du Forum Rexy (1)	PAIS	Travaux supplémentaires	23/03/18	8 613,18
17024	4	Travaux d'accessibilité et de rénovation du système de chauffage et de la façade côté bd Desaix du Forum Rexy (1)	BOURDOULEIX	Travaux supplémentaires	26/03/18	3 784,00
17017		Aménagement allée Jean Vilar	SER PUY DE DOME	Augmentation de montant + prix nouveaux	18/04/18	1 190,65
17024	1	Travaux d'accessibilité et de rénovation du système de chauffage et de la façade côté bd Desaix du Forum Rexy (1)	BALTAZAR	Travaux supplémentaires	17/04/18	2 915,00

17024	3	Travaux d'accessibilité et de rénovation du système de chauffage et de la façade côté bd Desaix du Forum Rexy (1)	BLANCHON	Travaux en moins value	17/04/18	-4 015,20
17024	5	Travaux d'accessibilité et de rénovation du système de chauffage et de la façade côté bd Desaix du Forum Rexy (2)	PAIS	Travaux en moins value	20/04/18	-1 030,00
17024	7	Travaux d'accessibilité et de rénovation du système de chauffage et de la façade côté bd Desaix du Forum Rexy (1)	SAEC	Travaux supplémentaires	17/07/18	1 752,77
17018.01	1	Travaux restructuration des réseaux et aménagement Avenue de Châtel-Guyon	EUROVIA-SADE	Augmentation de montant + prix nouveaux	19/04/18	15 054,00
17016.02	2	Aménagement des Vergers du Couvent	IDVERDE	Travaux supplémentaires	En cours	3 500,00
14054	1	Services de télécommunications	ORANGE	Prolongation durée + augmentation maxi	04/05/18	6 000,00
14054	2	Services de télécommunications	SFR	Prolongation durée + augmentation maxi	02/05/18	1 300,00
14054	3	Services de télécommunications	SFR	Prolongation durée + augmentation maxi	02/05/18	4 000,00
13044		Interconnexion de sites et accès à internet	RMI Adista	Prolongation durée + augmentation maxi	04/05/18	8 000,00
17024	4	Travaux d'accessibilité et de rénovation du système de chauffage et de la façade côté bd Desaix du Forum Rexy (2)	BOURDOULEIX	Augmentation de montant	05/06/18	6 480,00
16055		Vérification réglementaires	SOCOTEC EQUIPEMENTS	Changement de raison sociale	06/07/18	Néant
17024	8	Travaux d'accessibilité et de rénovation du système de chauffage et de la façade côté bd Desaix du Forum Rexy (1)	ENTREPOSE ECHAFAUDAGES	Diminution de montant	22/06/18	-4 556,76
17032		Fourniture de pain	LE PAIN DELICIEUX	Fusion La Gerbe d'Or - Le Pain Délicieux	24/05/18	Néant
17031	1	Fourniture de surgelés - Lot 01 Poissons	BRAKE France	Fusion DAVIGEL - BRAKE	02/05/18	Néant
17018	1	Travaux restructuration des réseaux et aménagement Avenue de Châtel-Guyon (1)	EUROVIA-SADE	Augmentation du montant des travaux	29/09/17	130 665,00

17018	1	Travaux restructuration des réseaux et aménagement Avenue de Châtel-Guyon (2)	EUROVIA-SADE	Augmentation du montant des travaux	07/12/17	13 646,00
17018	1	Travaux restructuration des réseaux et aménagement Avenue de Châtel-Guyon (3)	EUROVIA-SADE	Augmentation du montant des travaux	19/05/18	15 054,00
17018	1	Travaux restructuration des réseaux et aménagement Avenue de Châtel-Guyon (4)	EUROVIA-SADE	Prestation supplémentaire sans augmentation du montant contractuel	22/06/18	Néant
17018	2	Travaux restructuration des réseaux et aménagement Avenue de Châtel-Guyon (1)	SER PUY DE DOME - SCAM	Augmentation du montant des travaux	29/09/17	74 660,00
17018	2	Travaux restructuration des réseaux et aménagement Avenue de Châtel-Guyon (2)	SER PUY DE DOME - SCAM	Augmentation du montant des travaux	19/12/17	16 207,00
17018.02	2	Travaux restructuration des réseaux et aménagement Avenue de Châtel-Guyon (3)	SER PUY DE DOME - SCAM	Prestation supplémentaire sans augmentation du montant contractuel	04/07/18	Néant

NOM DU MARCHÉ	DATE SIGNATURE		MONTANT ESTIMATIF € HT
	VILLE de RIOM	Autre Commune	
Contrôle d'accès	11/04/2018	RLV11/04/18	-
Coulée verte	04/06/2018	RLV 12/06/18	Ville : 3 660 € HT RLV : 114 862 € HT

De signer les conventions de valorisation de CEE ;

- ◆ L'entreprise Ferreyrolles (Menuiseries) sur M. Genest pour la mise en place de fenêtre avec vitrage isolants.
- ◆ Réhabilitation du Gymnase la Varenne avec mise en place d'une isolation thermique en rampant de toiture et mise en place d'un doublage isolant sur mur intérieur ou par l'extérieur avec l'entreprise Atelier FL et mise en place d'un doublage isolant sur mur intérieur ou par l'extérieur avec l'entreprise Sanchez.

L 2122-22-5°

De décider de la conclusion et de la révision du louage des parkings rue de la Harpe et des jardins pour une durée n'excédant pas douze ans ;

PARKINGS RUE DE LA HARPE

- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n° 67, (caution remboursée 22,87€)
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n° 64, (caution remboursée 22,87€)
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n° 42, (caution remboursée 22,87€)
- ◆ Résiliation pour non-paiement de l'emplacement de parking n° 49, (carte non rendue pas de remboursement caution)
- ◆ Résiliation pour l'emplacement de parking n° 67, (caution remboursée 22,87€)
- ◆ Résiliation pour l'emplacement de parking n° 55, (caution remboursée 22,87€)
- ◆ Résiliation pour l'emplacement de parking n° 73, (caution remboursée 22,87€)
- ◆ Résiliation pour l'emplacement de parking n° 69, (caution remboursée 22,87€)

- ◆ Location emplacement de parking n° 13, 1^{er} niveau de jour moyennant un loyer mensuel de 25,37 €
- ◆ Location emplacement de parking n° 67, 3^{ème} niveau de jour moyennant un loyer mensuel de 20,67 €
- ◆ Location emplacement n° 64, 3^{ème} niveau temps complet moyennant un montant mensuel de 37,50 €
- ◆ Location emplacement n° 49, 3^{ème} niveau temps complet moyennant un montant mensuel de 37,50 €
- ◆ Location emplacement n° 42, 2^{ème} niveau temps complet moyennant un montant mensuel de 42,20 €
- ◆ Location emplacement n° 67, 3^{ème} niveau à temps complet moyennant un montant mensuel de 37,50 €

JARDINS DES MOULINS

- Résiliation au 30.04.18 pour 125 m² (BK 265p), reloués au 01.05.18
- Résiliation au 30.04.18 pour 80 m² (BK 270p), reloués au 01.05.18
- Réduction de surface au 14.06.18 (40 m² au lieu de 80 m²) (BK 388p), reloués au 15.06.18
- Résiliation au 31.07.18 pour 227 m² (BK 434p – 194p), reloués au 01.08.18
- Résiliation au 31.07.18 pour 323 m² (BK 434p – 194p), reloués au 01.08.18

JARDINS BOULEVARD CHANCELIER DE L'HOSPITAL - AT 341

- Résiliation au 30.04.18 pour 183 m² (lot 7), reloués au 01.05.18

L 2122-22-6°	De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;	
	- D. réfection papier logement (le 10.03.2018) :	223,72 €
	- Remboursement contentieux M. T. (le 28.04.2018) :	73,86 €
	GROUPAMA - Remboursement denrées cuisine centrale (le 29.08.2018) :	3 409,64 €

L 2122-22-7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- ◆ Modification de la régie foires et marchés
- ◆ Modification de la régie taxe de stationnement

L 2122-22-8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Concessions :

<u>15 ans</u>	<u>30 ans</u>	<u>50 ans</u>
5 achats	1 achat	3 achats
1 renouvellement	7 renouvellements	

Columbarium :

<u>15 ans</u>	<u>30 ans</u>
1 achat	2 achats
1 renouvellement	1 renouvellement

Cavurne :

<u>15 ans</u>
1 achat

L 2122-22-11°	De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;	
STE SCTLARL DEBOST	- Honoraires CSPS Marthuret	794,38 €
Me MOLIN, Huissier	- Honoraires PV Gens du voyage à Cerey	507,33 €
STE BETALM	- Maîtrise d'œuvre Ecole Maurice Genest	1 453,88 €
STE SOCOTEC	- Diagnostic sécurité maison des associations	180,00 €
	- Vérifications périodiques réglementaires	12 090,64 €
STE DMMJB Avocats	- Honoraires affaire plan d'eau Virlogeux	3 729,92 €
	- Honoraires expulsion gens du voyage	1 440,00 €

L 2122-22-16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, savoir, devant les juridictions civiles, pénales, administratives, quel que soit le degré, et de se constituer partie civile au nom de la commune ;

URBANISME – Secteur Sauvegardé : les synthèses suivantes font état des procédures essentiellement amiables, exceptionnellement et en dernier recours contentieuses, en matière d'infraction d'urbanisme.

- Ville c/ L. – 9 rue Sirmon : pose de porte de garage et porte d'entrée sans autorisation et non conforme aux dispositions du Secteur Sauvegardé
 - P.V. en date du 09.01.2012
 - Transmission au Procureur le 19.01.2012
 - Notification à M. et Mme L. le 19.01.2012
 - 06.02.2013 : rendez-vous pour entamer une procédure de médiation.
 - 25.07.2013 : visite sur place avec l'architecte des Bâtiments de France afin d'expliquer comment devrait être la porte de garage (aspect, positionnement)
 - 25.09.2013 : signature d'un protocole d'accord L./Mairie de Riom : la porte devra être changée et la porte d'entrée masquée au niveau de la grille dans un délai de 3 ans.
 - Le délai de 3 ans est écoulé et aucun changement de porte n'a été réalisé.
 - Le 26.09.2016 un courrier est adressé à l'ASAVAIP pour demander de relancer la procédure auprès du Procureur
 - Audience devant le Tribunal de Police programmée pour le 15.09.2017
 - Audience reportée au 17.11.2017
 - 17.11.2017 Jugement : reconnu coupable et condamné à 600 € d'amende
- Ville c/ D. – 24 impasse Malouet : travaux réalisés non conforme avec l'autorisation délivrée et non conformes avec le PSMV
 - P.V. en date du 26.05.2015
 - 26.06.2015 transmission au Procureur
 - 26.06.2015 notification à M. D.
 - Audience devant le tribunal correctionnel le 06.06.2018
 - 06.06.2018 Audience devant le Tribunal correctionnel, jugement : condamné à la mise en conformité avec exécution provisoire et sous astreinte de 15 € par jour de retard après 4 mois à partir du 06.06.2018
- Ville c/ SCI BKF (M. F.) – 1 rue Gilbert Romme : changement de fenêtres sans autorisation et non régularisable
 - P.V. en date du 10.08.2015
 - 12.08.2015 transmission au Procureur
 - 12.08.2015 notification à la SCI BKF représentée par M. F.
 - 12.08.2015 notification à TOP PVC TRYBA
 - 17.10.2016 audience
 - 06.01.2017 dépôt d'un dossier de déclaration préalable pour régularisation (changement des menuiseries) délivrée le 21.06.2017
 - Travaux de régularisation projetés d'ici la fin de l'année

- Ville c/ B. – Chemin du Moulin de Pessat : implantation d'un mobil-home et abri de jardin non régularisable
 - P.V. en date du 17.03.2016
 - 01.04.2016 transmission au Procureur
 - 01.04.2016 notification à M. B.
- Ville c/ L. – Rue de Planchepaleuil : Installation de caravanes non conforme au PLU - Edification de clôture non conforme au PPRNPI et sans autorisation préalable
 - P.V. en date du 27.11.2017
 - 18.12.2017 notification à M. L.
 - 18.12.2017 transmission au Procureur
- Ville c/ B. – Chemin du Maréchat : construction de deux bâtiments en bois et installation de mobil home
 - P.V. en date du 20.03.2018
 - 28.03.2018 notification à Mme B.
 - 28.03.2018 transmission au Procureur
 - 24.07.2018 ordonnance de référé : condamné à enlever ou démolir les ouvrages installés en infraction aux règles d'urbanisme sous astreinte de 50 € par jour de retard à l'issue d'un délai de 3 mois à compter de la signification de la décision
 - 02.08.2018 décision signifiée

ADMINISTRATION GENERALE : contentieux en action ou en défense, toutes matières confondues

Mme L. c/ VILLE DE RIOM

- Requête en référé expertise pour évaluation de son préjudice suite à une chute sur la voie publique, devant le Tribunal administratif le 08.10.2015.
- Ordonnance du 17.12.2015 : désignation de l'expert
- Dossier pris en charge par la SMACL
- Rapport d'expertise rendu le 15.04.2016
- Requête en indemnisation enregistrée au tribunal administratif le 07.09.2016 portant sur 13 437,00 € outre les préjudices patrimoniaux et 1 000 € article L 761-1 CJA
- Transmission du dossier à la SMACL
- Dépôt de conclusions en défense en novembre 2016
- Mémoire en réplique en juillet 2017
- La Commune s'en tient à ses précédentes écritures

M. M c/ VILLE DE RIOM

- Requête en annulation de M. M devant le Tribunal Administratif enregistré au greffe le 27.09.2016 contre le rejet de la Commune d'effectuer des travaux sur un chemin rural
- Conclusions en défense en défense le 10.01.2017
- Conclusions en réplique le 03.03.2017
- Conclusions en duplique de la Commune le 27.11.2017
- Conclusions supplémentaires du requérant le 30.12.2017
- Nouveau mémoire en défense de la Commune le 07.02.2018
- Clôture d'instruction le 05.03.2018
- En attente de l'audience

M. R c/ VILLE DE RIOM

- Requête en annulation devant le tribunal administratif le 30.11.2016 contre le refus de supprimer une place de stationnement devant son domicile.
- Mémoire en défense le 16.03.2017.

VILLE DE RIOM c/ L'ETAT

- Requête du 09.03.2017 devant le tribunal administratif en annulation de la décision du 17.01.2017 rejetant sa demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour 2015.

- Mémoire en défense le 23.06.2017
- Mémoire en réponse du 30.01.2018

VILLE DE RIOM c/ T. R-C.

- Constitution de partie civile contre M. T. R-C devant le tribunal correctionnel pour dégradation et destruction de biens publics et demande une indemnisation de 6 378,30 € pour le préjudice matériel, par courrier du 23.05.2017
- Audience du 07.06.2017, le prévenu est relaxé d'une partie des faits ; sur les intérêts civils, il est condamné à verser 2 034,00 € à la Commune
- En attente du jugement

M BdR c/ VILLE DE RIOM

- Assignation en référé expertise du 26.07.2017 devant le TGI de Clermont-Ferrand, suite à dégradations d'un véhicule
- Prise en charge par la SMACL assureur de la Commune
- Ordonnance du 10.10.2017 portant désignation de l'expert
- Expertise en cours

VILLE DE RIOM c/ BLD WATER DESIGN et autres

- Requête en référé devant le tribunal administratif le 04.01.2018 aux fins d'expertise judiciaire du bassin Virlogeux suite à divers dysfonctionnements
- Ordonnance du 09.02.2018 fait droit à la demande
- Lancement des opérations d'expertise le 08.03.2018

VILLE DE RIOM c/ M. H. A.

- Constitution de partie civile de la Commune devant le tribunal correctionnel contre M. H. A., pour des faits d'outrage sur la personne d'un agent municipal le 16.03.2017 (Protection fonctionnelle)
- Audience le 07.03.2018

VILLE DE RIOM c/ M. R. F.

- Constitution de partie civile de la Commune devant le tribunal correctionnel contre M. R. F., pour des faits d'outrage sur la personne d'un agent municipal le 12.06.2017 (Protection fonctionnelle)
- Audience le 07.03.2018

AECP Conseil c/ VILLE DE RIOM

- Requête en excès de pouvoir de AECP Conseil contre un titre de recette exécutoire relatif à la régie publicitaire du Riom Mag d'un montant de 10 800 € : demande en annulation du 16.02.2018. Demande de suspension des procédures d'exécution du titre.

➔ **Le Conseil Municipal a pris acte.**

< <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 24 septembre 2018

Le Maire,

Pierre PECOUL

